

# COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

## Séance du 12 mars 2019

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du Comité syndical du 30 janvier 2018.

### **Organisation :**

n°1 : *Présentation du débat d'orientations budgétaires 2019*

n°2 : Détermination de la tarification 2019 pour les clients du SPANC.

### SESSION ORDINAIRE :

Le comité a été convoqué le mercredi 23 janvier 2019 à 17h30. Le quorum n'a plus été atteint en cours de séance, par conséquent les membres du comité ont été conviés à une nouvelle réunion le mardi 19 mars 2019.

### ETAIENT PRESENTS :

- ✦ Monsieur RIVENET Jacques Président
- ✦ Madame Gloriant Christiane (CCPO),
- ✦ Messieurs Benedetti Bruno (Andres), Gressier Pierre Alain (Autingues), Demilly Bruno (Campagne-Les-Guînes), Grenat Gérard (GC2M), Leberre Yves (CCPO),

### ETAIENT EXCUSES :

### ETAIENT ABSENTS :

Huck Vincent (Bainghen), Vandenbergue Jean Claude (Balinghem), Franque Gérard Alexandre (Bonningues les Ardres), Leleu Gilbert (Bouquehault), Poussiere Thierry (Brêmes-Les-Ardres), Masset Hubert (Guemps), Medine Marc (CCPO), Bogear Guy (Herbininghem), Andrieu Christian (Hocquinghem), Berly Gabriel (Landrethun-Les-Ardres), Lemaire Arnaud (Licques), Delabasserue Franck (Louches), Biousse Régis, Deseigne Véronique (Marck), Way Patrick (Nouvelle-Eglise), Beaufils Clotilde (Offekerque), Majewicz Olivier, Vermersch Guy (Oye Plage), Vasseur Guy (Rodelinghem), Pollaert Thierry (Saint-Folquin), Biscaras David (Saint Omer Capelle), Doye Jean Pierre (Sanghen), Olivier Levreay (Vieille-Eglise), Degrave Philippe (Zutkerque),

Monsieur le Président énonce les pouvoirs :

Pas de pouvoir

Madame Gloriant est désigné secrétaire de séance.

On note la présence de : Mesdames Giniaux et Blaizel.

### **APROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 30 janvier 2019**

Le comité approuve le compte rendu de la séance du 30 janvier 2019.

### **Finances et organisation**

#### **Question n°1 : Présentation du débat d'orientations budgétaires 2019:**

Monsieur le Président présente le débat d'orientations budgétaires 2019.

Le comité approuve les orientations budgétaires 2019.

### **Question n°1 Détermination de la tarification 2019 pour les clients du SPANC**

Monsieur Le Président propose la même tarification que celle de 2018 pour les différentes missions suivantes :

- Contrôle de conception pour une installation neuve ou à réhabiliter,
- Contrôle de réalisation pour une installation neuve ou à réhabiliter,
- Contrôle diagnostic d'une installation avant-vente,
- Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien pour les autres installations,
- La majoration pour non-conformité ou obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle.

La tarification proposée intègre d'une part le prix demandé par le bureau d'étude SEMPACO suite à l'appel d'offre et un emploi à mi-temps au sein du SIRA.

En cas de cession immobilière, la durée de validité d'un contrôle d'une installation d'ANC est de 3 ans maximum au-delà de cette date, il doit être refait.

<b>Désignation de la mission de contrôle</b>	<b>Prix</b>
	<b>unitaire TTC</b>
Contrôles de conception des installations neuves ou à réhabiliter	120
Contrôle de réalisation des installations neuves ou à réhabiliter	96
Contrôle diagnostic d'une installation avant-vente	240
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien pour les autres installations.	90
Majoration pour non-conformité ou obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle (art L1331-8 du code de la santé publique)	240

***Après en avoir délibéré, le Comité vote à l'unanimité.***

***La séance est levée, il est 12h15.***